NUMERO XXVII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 5. Avril 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de ROME *du 5. Mars.*

LE Commandeur *Niccoli Buſſi de Velletri*, envoyé par le *St. Père* en *Sicile*, pour porter au Bailli *Tomaſi* à *Meſſine* le Bref Pontifical de ſa nomination à la Grand' Maîtriſe de *Malte*, a trouvé le Bailli prêt à accepter cette Charge. Auſſi Mr. *Buſſi* a reçu perſonnellement du nouveau Grand-Maître des témoignages éclatans de faveur, ayant été élevé à la Place de ſon Lieutenant, chargé de prendre poſſeſſion de l'Iſle de *Malte* en ſon nom; en outre, après avoir rempli cette honorable miſſion, il ſera inveſti de celle de Miniſtre *Maltois* à la Cour de *Rome*."

De FLORENCE, *le* 11. *Mars.*

Mardi dernier, 8. de ce mois, le Commandeur *Laparelli* a préſenté au Roi, de la part du nouveau Grand-Maître de *Malte*, *Tomaſi*, une Lettre, par laquelle celui-ci faiſoit part à Sa Majeſté de ſa nomination. Mr. *Tomaſi*, en communiquant ſur-le-champ à la Cour de *Florence* ſon avénement à ſa nouvelle Dignité, a cru s'acquitter d'un devoir, que lui impoſoit le ſouvenir de ſa Terre natale & des rapports honorables ſoutenus avec elle. Mr. *Tomaſi* eſt *Toscan* de naiſſance, ayant vu le jour à *Cortona* le 6. Octobre 1731. Dès ſa 12me année il ſe rendit à *Malte*, où il fut reçu en qualité de Page d'honneur du Grand-Maître *Pinto*. Après avoir parcouru rapidement différents grades dans la Marine *Maltoiſe*, il fut nommé bientôt Commandant en chef de tous les Vaiſſeaux de l'Ordre; Charge, qu'il a remplie pendant 41. ans. Enfin, en 1784. le Grand-Duc *Léopold* fit choix de ſa perſonne pour la Place de Miniſtre de *Toscane* près le Grand-Maître de *Malte*. Actuellement promû lui-même à cette Dignité dans des circonſtances & d'une manière extraordinaires, le premier uſage, que Mr. *Tomaſi* ait fait de ſes pouvoirs, a été de nommer le Commandeur *Buſſi*, porteur du Bref d'élection, ſon Commiſſaire pour prendre poſſeſſion de l'Iſle de *Malte*: Et, d'après des Lettres de *Meſſine* du 21. Février, Mr. *Buſſi* ſe préparoit déjà à s'embarquer promtement, à l'effet d'effectuer cette priſe de poſſeſſion.

EXTRAIT d'une Lettre de BERLIN *du 26. Mars.*

„ Le Général *François*, *Duroc*, avoit voulu retourner dès aujourd'hui pour *Paris*; mais il s'eſt laiſſé engager à différer ſon départ juſqu'après-demain: Il a été accueilli par cette Cour avec diſtinction & de la manière la plus prévenante; il a déjà été invité itérativement à la Table Royale, & toutes les attentions poſſibles lui ſont prodiguées. Quel a été l'objet précis de ſes ouvertures Politiques, & s'il y a réuſſi, c'eſt ce qu'on eſt loin de pouvoir dire avec une égale certitude. Il paroît, que l'Envoyé *François* a été porteur d'une Lettre du *Premier-Conſul* même, & qu'il a remis d'abord cette Lettre à Sa Majeſté dans une Audience particulière. Enſuite il a eu une Conférence avec le Miniſtre-d'Etat, Comte de *Haugwitz*, après laquelle le Colonel *Colbert* & le Major *Ségur* ſont partis pour *Pétersbourg*. Quoique le plus profond ſecret couvre toujours cette Négociation, on ne s'en perſuade pas moins à-préſent, que notre Cabinet, invité à contribuer à l'applaniſſement des différends entre la *France* & l'*Angleterre*, s'y prêteroit, autant qu'il pourroit le faire ſans compromettre l'heureux repos, dont jouiſſent les Etats *Pruſſiens*."

EXTRAIT d'une Lettre de RATISBONNE *du 19. Mars (par la voye de* France.)

„ Hier la Diète a tenu une nouvelle Séance, où les Directoires des trois Colléges ont invité ceux des Membres, qui n'avoient pas encore émis leurs ſuffrages relativement au *Recès général*, de voter ſur cet objet: Mais la plûpart des Miniſtres, qui étoient dans ce cas, ont déclaré ne pas avoir reçu encore leurs Inſtructions; ſurquoi il a été réſolu, qu'il ſeroit donné encore un délai de deux Séances pour l'émiſſion de nouveaux Votes, mais qu'après cela le *Concluſum* approbatif de la Diète ſeroit définitivement arrêté, vu que la Majo-

rité s'étoit déjà prononcée pour la ratification du *Recès-général*. La réclamation du Ministre *Autrichien*, pour qu'il soit inséré dans ce *Recès* des clauses salvatoires en faveur de la Noblesse Immédiate de l'*Empire*, ainsi que des Ordres *Teutonique* & de *Malte*, se trouve appuyée par plusieurs Etats, en opposition avec l'avis contraire des Ministres de *Prusse*, *Bavière*, *Hesse-Cassel*, *Hesse-Darmstadt*, & *Würtemberg*. Du côté du Ministre Impérial on compte l'Electeur-Archichancelier, celui d'*Hanover*, *Hohenzollern*, *Schwarzenberg*. Mr. de *Wächter* est retourné à *Paris*, pour y défendre les intérêts du Corps de la Noblesse Immédiate, qu'il représente."

„ La *Députation* de l'*Empire* n'aura plus de Séance qu'après la ratification du *Recès* par la Diète. Mrs. de *Normann*, de *Günderode*, de *Rabenau*, & de *Hänlein*, Subdélégués à la *Députation* pour *Würtemberg*, *Hesse-Cassel*, le Grand-Maître de l'Ordre *Teutonique*, & la *Prusse*, ont quitté *Ratisbonne*. Ils sont remplacés en cette qualité par d'autres Ministres, qui se trouvoient ici."

„ Des Conférences entre les Ministres Electoraux, auxquelles ont été appellés les Envoyés des quatre nouveaux Electeurs, de *Saltzbourg* (*Toscane*,) *Bade*, *Würtemberg*, & *Hesse-Cassel*, pour régler l'entretien futur de l'Electeur de *Trèves*, ont eu le résultat désiré: L'on y est convenu de la répartition provisoire de cette charge entre tous les Princes, qui vont composer le Collège Electoral."

De STRASBOURG, *le* 1. Germinal (22. *Mars*.)

On vient de recevoir ici deux avis différens, qu'on ne comptoit guères de voir réunis. L'un est celui, que le *Premier-Consul*, en se rendant dans un mois à *Bruxelles*, poussera de-là sa course, par *Mayence*, jusqu'à *Strasbourg*, & s'arrêtera quelque tems dans cette Ville. L'autre avis annonce des ordres, arrivés aux Troupes, qui sont dans les quatre Départemens de la rive gauche du *Rhin*, de marcher en partie, tant vers les Côtes de l'*Océan*, que vers l'*Italie*. Dans cette Contrée vont se porter aussi toutes les Troupes, dont on pourra se passer en *Suisse*. Ce qui enfin ne laisse aucun doute sur ces rapports, c'est la nomination de plusieurs Généraux près l'Armée d'*Italie*, des Généraux de Division *Klein*, *Pully*, *Chabot* & *Verdier*, & des Généraux de Brigade *Fiorella*, *Quesnel*, *Milhaud* & *Lesuire*. D'autres encore, assure-t-on, ont été avertis de se tenir prêts à suivre la même destination.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 8. Germinal (29. *Mars*.)

„ Avant-hier, Dimanche, le jour où le *Premier-Consul* donne Audience aux *Fran*... la pompe & l'affluence ont été très-grandes aux *Tuileries*. Une Cérémonie extraordinaire & nouvelle y commença la journée; ce fut la remise aux Cardinaux *François* de la Barrette (Bonnet carré rouge) par les mains du *Premier-Consul*. Celui-ci remit, à deux heures du matin, aux nouveaux Cardinaux *Dubelloy*, *Boisgelin*, *Cambacérès* & *Caprara*, le dit Signe de leur Dignité, apporté de *Rome* par Mr. l'Ablégat *Doria*. Cette Solemnité, prise dans les coûtumes des anciens Chefs de la *France*, fut suivie d'une Messe solemnelle. Après cette Messe, les Cardinaux furent présentés de nouveau au *Premier-Consul* dans son Cabinet, où étoient réunis les deux autres *Consuls*, les Ministres, les Sénateurs, les Conseillers-d'Etat, les Présidens du *Corps-Législatif* & du *Tribunat*, les Chefs Militaires de la Division de *Paris*, & ceux de la Garde du Corps Magistrat. Le Cardinal *Dubelloy*, Archevêque de *Paris*, âgé de 95. ans, adressa alors au *Premier-Consul* un Discours assez étendu, où il l'honora du titre de Restaurateur des moeurs & de la Religion, & exprima les sentimens d'affection & de gratitude, dont le Clergé étoit animé pour sa Personne. Le *Premier-Consul* y répondit & adressa en outre quelques mots affectueux à chacun des quatre Cardinaux en particulier. Ensuite il reçut une Députation de douze Membres du Collège Electoral du Département de la *Seine*, qui venoient lui offrir les hommages de ce Corps. La Députation, nommée par le Collège en terminant son travail, & composée de grands Propriétaires & Hommes publics très-distingués, avoit à sa tête Mr. d'*Harcourt*. Le *Premier-Consul* répondit à la Harangue flatteuse de ce dernier, qu'il comptoit beaucoup sur le bon exemple, qu'avoit donné le Corps-Electoral du Département de la *Seine* par la sagesse de ses choix. Il termina sa Réponse par cette phrase: „ Mon ambition a toujours été d'obtenir de tous les *François* les sentimens „ que vous venez de m'exprimer; & que „ voeu le plus constant est de les mé„ ter." Avant & après ces réceptions le *Premier-Consul* passa de son Cabinet dans la Salle d'audience, où étoient encore

le grand nombre qu'à l'ordinaire, les
mbres des premières Autorités & les
litaires de marque."

Parmi les derniers Arrêtés Administra-
s du Gouvernement, de nature à intéres-
l'Etranger, il en est un du 5. du mois
rant de *Germinal*, par lequel la sortie
Soyes teintes & fleurets teints, propres
fabrication des Etoffes, est prohibée
formément. Un autre Arrêté du 14. du
is dernier, & publié il y a huit jours,
minue, au contraire, de 12. Francs par
intal le Droit d'entrée sur le *Stockfisch*.
tte dernière disposition mérite d'autant
s d'être rappellée, à-présent qu'on sçait
elle est l'effet de représentations, faites
le Gouvernement *Danois*. Après qu'el-
eurent été écoutées, le Ministre de l'In-
rieur en a informé Mr. de *Dreyer*, Mini-
re du *Danemarc* à *Paris*, par la Lettre
vante du 24. *Ventôse*."

"Je n'ai point oublié, MONSIEUR LE
INISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, la
mande, que vous m'aviez adressée au nom
votre Gouvernement, pour obtenir une
~~odération au Droit, que paye~~, à son ad-
ssion en *France*, le *Stockfisch*, qui nous vient
s Côtes de *Norwège*. Vous sçavez, que
Droit étoit réglé à 20. Francs par Quintal
cinq *Myriagrammes*. Le Gouvernement,
enant en considération vos moyens, que j'ai
is sous ses yeux, a bien voulu, par son Ar-
té du 14. de ce mois, réduire le droit à 8.
ancs par cinq *Myriagrammes*."

"Agréez, MONSIEUR LE MINISTRE-
LÉNIPOTENTIAIRE, les assurances de
haute considération."

(*Signé*) CHAPTAL.

"*Cinq p. c. conf.* 52. Fr. 60. Centimes."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du 29. Mars.*

"Il y a présentement trois semaines, que nous nous trouvons dans un état d'incertitude entre la Paix & la Guerre; & rien n'annonce la fin de cette situation, plus cruelle à quelques égards qu'une rupture ouverte. Le Messager-d'Etat *Hunter* arriva ici avant-hier de *Paris*, en même tems que le Courier *François*, *Ducher*. Il répandit aussi-tôt divers bruits au sujet des Dépêches importantes, qu'on prétendoit que le premier avoit apportées de la part de notre Ambassadeur Lord *Whitworth*: mais le fait est, qu'il n'étoit chargé pour le Gouvernement d'aucunes Dépêches relatives aux Négociations, qui doivent terminer notre indécision. Il est donc plus qu'apparent, que l'issue est en suspens, jusqu'à ce qu'on apprenne le résultat des communications, faites à d'autres Puissances, spécialement à la *Russie*. Dans l'intervalle, la disposition des esprits ne semble nullement se radoucir, & la chance tourner plutôt aux hostilités qu'à une reconciliation sincère. Il se peut, que *Malte*, que l'influence de l'une ou de l'autre Puissance près la *Porte*, que sa prépondérance dans le *Levant*, soient les points de contestation le plus en évidence: Mais le mécontentement réciproque a des racines plus profondes, plus étenduës, plus difficiles à extirper entièrement; il embrasse la généralité des objets de jalousie: Et l'on commence à dire ouvertement, que la *France* a absolument changé le *statu quo* de la Paix d'*Amiens*, & fait, depuis cette époque, contre l'esprit du Traité, des pas de géant vers la domination universelle, dont on lui suppose ici le projet le plus manifeste: L'incorporation du *Piémont*, malgré toutes les promesses & les instances de la *Russie*; la dépendance, où la République *Italienne* a été mise du *Premier-Consul*; la manière, dont la *Suisse* a dû recevoir la Constitution, qu'il lui a dictée; celle, dont les affaires ont été arrangées en *Allemagne*; les vuës de la *France* sur le *Levant*; la cession de la *Louisiane*; les propositions relatives aux *Florides* &c.; voilà un ensemble de circonstances, qui ne permettent point, dit-on, à l'*Angleterre* de les laisser se consolider par des entreprises ultérieures, par une Navigation maritime, &c. Il ne s'agit donc pas seulement d'une conversation très-vive, échappée au *Premier-Consul* durant le Cercle chez Madame *Bonaparte*, ni de l'évacuation de *Malte* ou d'*Alexandrie*, ni des Armemens à *Hellevoetsluis* ou à *Dunkerque*, mais de l'impossibilité d'attendre, que la *France* ait acquis assez de forces sur mer pour ajouter la soumission de la *Grande-Brétagne* à celle du reste de l'*Europe*."

"Quoi qu'il en soit de ces griefs, il n'en résulte que trop évidemment, combien la Paix en *Europe* sera précaire, & combien d'autres Nations seront constamment les tristes victimes du froissement, aussi longtems que la *France* & l'*Angleterre* seront à cet égard sans rapports avec le système pacifique, si cher, si nécessaire au Continent. Mais les évènemens des dernières années ont malheureusement privé les autres Peuples, sur-tout les Peuples Commerçans, de la plus foible lueur d'espérance de voir consulter leurs intérêts, de voir ménager

leur existence dans une lutte si fatale & interminable. Les Commerçans de *Londres*, bien loin de s'effrayer de l'orage, qui se rassemble, y voient le retour de la Navigation exclusive, dont ils ont joui durant la Guerre; &, sous ce point de vuë, rien ne sçauroit plus contribuër à la prospérité de l'*Angleterre* (si d'immenses richesses formoient toujours une base solide de la prospérité Nationale) que le renouvellement d'une Guerre, qui pourra nuire en *Angleterre* à quelques Individus, mais accroitra les Revenus publics & concentrera entre les mains des Négocians *Britanniques* toutes les sources de circulation, qu'on voudra vainement faire tarir par des prohibitions, à moins de hazarder une stagnation mortelle pour toute l'*Europe*. "

„ Tout l'effet donc, qui résulteroit pour la *Grande-Brétagne* d'une telle Guerre, tout le risque qu'elle pourroit y courir, ce seroit une attaque sur son propre sol & dans ses propres foyers: Et c'est pour s'ôter toute crainte à cet égard, qu'il se continuë dans tous nos Ports des Armemens proportionnés à notre supériorité ma
Des premiers Vaisseaux, mis en com
à *Plymouth*, quatre sont déjà com
ment équipés, *le Tonnant*, *Malta*, *P*
genet, & *le Spartiate*: *Le Mars* & *l*
queror iront bientôt les joindre à la
La Ville de Paris & *le St. Joseph* de
Canons, *le Téméraire* de 98, & *le C*
de 84. suivront, étant déjà mis en co
sion à *Plymouth*, comme *le Royal-Sou*
de 112, *le Prince*, *le Prince de Gall*
le Windsor-Castle de 98, à *Portsmouth*
Rivières de la *Tamise* & de *la Medw*
ront défendues par une Flottille ou B
flottante, composée des Vaisseaux sui
qui sont presque tous des dépouilles
Marine *Batave*, livrées entre nos mai
rant le cours de la dernière Guerre:
de 64. Canons, *Leyden* de 64, *Dicta*
64, *Batavier* de 54, *Beschermer* d
Vlieter de 36, *Embuscade* de 36, *R*
de 36, *Mercury* de 28. Canons. —
Fonds baissent, quoique lentement:
cons. à 3. *p. c.* 63. & sept huitièmes.
à 5. *p. c.* 98. & trois quarts. "

GOLL & Comp. *à* AMSTERDAM *avertissent les Porteurs respectifs des Coupons
riaux-Royaux, échus le* 1. *Juillet* 1795, *& du montant de* 45. *ou* 50. *Florins, qu'à co
de ce moment, ils payeront, les Mercredis & Jeudis au matin, à leur Comptoir, su
Décret de la Cour de* Vienne, cinquante pour-cent *des intérêts arriérés de* 1795.
annotation sur les Coupons.

De plus, les Caissiers Beck & Lodewyks, *&* David van Heyst & Fils, *payeront, le* 1. *Mai prochain, tous les Coupons échéant alors, de la Négociation Impériale
faite en* 1792. *au Comptoir de* Goll & Comp. *sus-dits.*

Par ordre supérieur & en vertu d'un Rescrit spécial, BRAUNSBERG, KLUP
FAESCH & Comp. *à* AMSTERDAM, *avertissent, qu'au* 1. *Mai prochain on payera
remboursera, au Comptoir de* BRAUNSBERG & Comp. *les Portions de la Négoci
de f* 200,000. *négociées en* 1777. *pour le compte de la Diète & des Députés du Duc
MECKLEMBOURG, au Comptoir de la Veuve* JERAN & Fils, LOUIS GREFFU
& Comp., *lesquelles au sixième Tirage, fait en présence du Notaire* ABRAHAM
BEEM *& Témoins, sont sorties pour être remboursées, sçavoir; les* N^s. 111. 104.
44. 10. 193. 189. 27. 131. 132. 158. 156. 19. 60. 139. 188. 37. 51. *&* 167. *Les
teurs de ces Effets sont priés de venir les échanger au plutôt avec les Coupons restans
les Capitaux & les intérêts échéant au* 1. *Mai* 1803, *puisque ces Deniers resteront
pour leur compte & à leurs risques. On vaquera en même tems, au Comptoir sus
au payement des Coupons, appartenant aux Portions de la dite Négociation non-rem
sables à-présent, & échéant au* 1. *Mai de cette année.*

On avertit, du sçu de la Régence de Rotterdam, *que le* CHARIOT DE POS
ROTTERDAM *à* ANVERS *&* vice-versa, *dont l'établissement, ainsi que le Règle
pour la dite Route, ont été agréés en l'année* 1801. *par le Gouvernement* Batave *&* le
fet *des* Deux-Nèthes, *à* Anvers, *& mis sous la surveillance des Autorités-Consti
concernées, partira de nouveau tous les jours, à commencer du* 1. *Avril à* 5. *heures
matin. Le Bureau pour cette Route se tiendra à* Rotterdam, *dans le* Hoogstraat Lit.
94. *vis-à-vis le Marché au Lin, tandis qu'à* Rotterdam *tous les autres Etablissemens
pourroient entraver celui-ci, sont & restent défendus.*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

PPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 5. Avril 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de GIBRALTAR *du* 3. *Mars.*

AVANT-HIER, la Chaloupe du Roi, *la Bittern*, Cap. *Corbett*, arriva ici en 21. jours de trajet de *Malte*. Elle a été suivie ce matin du *Hector*, Vaisseau de 74. Canons, Cap. *Skipsey*, qui a fait le même trajet en 11. jours: Il avoit quitté *Malte* peu avant que *le Donegal*, Cap. Sir *Richard Strachan*, y fût [illegible]: L'on avoit d'abord cru, que ce dernier apportoit l'ordre de l'évacuation de l'Isle; l'on a été détrompé à cet égard; & nous apprenons par des Lettres de *Malte* même, que, dans le présent état des choses, le Gouvernement *Britannique* veut garder la [illegible]ion de cette Isle, jusqu'à ce que toutes les conditions, stipulées à son sujet par le [illegible] d'*Amiens*, soient remplies. Au départ du *Hector*, l'on n'avoit à *Malte* aucune [illegible]elle de l'*Egypte*, d'où il n'y étoit venu aucun Bâtiment depuis l'arrivée du Trans[illegible] *le London*. Quant à l'Escadre de Sir *Richard Bickerton*, elle se trouve toujours [illegible] le meilleur état, en station ou en croisière dans les eaux de *Sardaigne* & en partie [illegible]alte. Cette dernière Isle s'approvisionne successivement de Munitions de guerre & [illegible]nche. *La Bittern* avoit rencontré le 24. Février la Chaloupe de guerre, *le Dasher*, [illegible]bondance, Vaisseau-Munitionnaire, qui y faisoient route, pour y apporter des [illegible]ens. *Le Rosario* est parti d'ici le 1. Mars au matin avec des Dépêches pour l'*Am*[illegible] *Le Hector* le suivra au premier vent favorable. — *La Bittern* a rencontré dans [illegible]ier deux Frégates *Françoises* & un Lougre, faisant route pour la Côte de *Barba*[illegible] l'Amiral *de Winter* a mouillé avant-hier avec deux Vaisseaux de guerre *Hollan*[illegible] la Baye de *Cadix*."

NOUVELLES *de* RATISBONNE, *insérées dans le* Journal officiel François *du* 10. Germinal (31. *Mars*.)

C'est dans la Séance de la Diète *Germanique* du 30. *Ventôse* (21. Mars,) que tous [illegible] arriérés ont été émis. Voici leurs résultats dans les trois Collèges. Le Collè[illegible] *Villes* a été unanime pour l'adoption du Plan du 6. *Ventôse* (25. Février,) tel [illegible] été arrêté par la *Députation* de l'*Empire*. Au Collège *Electoral*, l'Archi-Chance[illegible] *Brandebourg*, *Saxe*, *Hanovre*, *Baviere*, ont pareillement voté pour l'adoption en[illegible] Au Collège des *Princes*, cinquante-quatre Voix ont été pour l'adoption entière, [illegible] pour une division. Aucune délibération de la Diète n'a été prise à une plus [illegible] majorité: La division, demandée par une Voix dans le Collège Electoral (*Bohême*,) [illegible]ort dans le Collège des *Princes*, n'est pas une opposition, mais une sorte de réser[illegible] qui disparoît devant l'opinion d'une si grande Majorité. Les Voix étant donc re[illegible]s & le Directoire de la Diète ayant procédé à la rédaction de l'Avis définitif, il [illegible]table, que la Séance du 3. *Germinal* (24. Mars) aura vu terminer tous les tra[illegible] de la Diète à une majorité extrêmement imposante."

[illegible]s émis au Collège des *Princes* jusqu'au 30. *Ventôse* (21. Mars) inclusivement, sur [illegible] totalité de ceux restant actifs d'après la Note des Ministres de la Médiation en date du [illegible] *Primaire* (4. Décembre) dernier.

CATHOLIQUES.	Pour l'*Autriche*.	Pour la Médiation.
[illegible] *Autriche*	1.	. . .
[illegible] *Baviere*	. . .	1.
[illegible] *Neubourg*	. . .	1.
[illegible] *Ordre Teutonique*	1.	. . .
[illegible] *Ratisbonne*	1.	. . .
[illegible] *Malte*	. . .	1.
[illegible] *Leuchtenberg*	. . .	1.
[illegible] *Fürstemberg*	. . .	1.
[illegible] *Hohenzollern*	. . .	1.
[illegible] *Lobkowitz*	1.	. .
[illegible] *Salm-Salm*	. . .	1.
[illegible] *Dietrichstein*	1.	. . .
[illegible] *Auersberg*	1.	. . .
[illegible] *Furstemberg*	. . .	1.
[illegible] *Schwartzenberg*	. . .	1.
[illegible] *Lichtenstein*	. . .	1.
[illegible] *La Tour & Taxis*	. . .	1.
[illegible] Comtes de *Souabe*	. . .	1.
[illegible] Comtes de *Westphalie*	. . .	1.
PROTESTANS.		
[illegible] *Magdebourg*	. . .	1.
[illegible] *Brême*	. . .	1.
[illegible] *Saxe-Cobourg*	. . .	1.
[illegible] *Saxe-Gotha*	. . .	1.
[illegible] *Saxe-Altenbourg*	. . .	1.
[illegible] *Saxe-Weimar*	. . .	1.
[illegible] *Saxe-Eisenach*	. . .	1.
[illegible] *Anspach*	. . .	1.

PROTESTANS.	Pour l'*Autriche*.	Pour la Médiation.
28. *Bayreuth*	. . .	1.
29. *Wolfenbuttel*	. . .	1.
30. *Brunswic-Zell*	. . .	1.
31. *Calemberg*	. . .	1.
32. *Grubenhagen*	. . .	1.
33. *Halberſtadt*	. . .	1.
34. *Bade-Bade*	. . .	1.
35. *Bade-Dourlach*	. . .	1.
36. *Werden*	. . .	1.
37. *Hochberg*	. . .	1.
38. *Lübeck*	. . .	1.
39. *Würtemberg*	. . .	1.
40. *Holſtein-Gluckſtadt*	. . .	1.
41. *Holſtein-Oldenbourg*	. . .	1.
42. *Mecklenb.-Schwerin*	. . .	1.
43. *Mecklenb.-Guſtrau*	. . .	1.
44. *Darmſtadt*	. . .	1.

PROTESTANS.	Pour l'*Autriche*.	Pour la Médiation.
45. *Heſſe-Caſſel*	. . .	1.
46. *Poméranie-Suédoiſe*	1.	
47. *Pomér.-Pruſſienne*	. . .	
48. *Saxe-Lauembourg*	. . .	
49. *Minden*	. . .	
50. *Anhalt*	. . .	
51. *Henneberg*	. . .	
52. *Schwerin*	. . .	
53. *Camin*	. . .	
54. *Ratzebourg*	. . .	
55. *Herschfeld*	. . .	
56. *Hadamar*	. . .	
57. *Dillembourg*	. . .	
58. *Oſt-Friſe*	. . .	
59. *Schwartzbourg*	. . .	
60. Comtes de *Wetteravie*	. . .	
61. Comtes de *Franconie*	. . .	

Pour l'*Autriche* 7. Pour la Médiation 54. — Total 61. Voix.

De RATISBONNE, *le* 25. *Mars.* Enfin la Paix de *Luneville* eſt ſur le point de recevoir ſon complément le plus eſſentiel en *Empire*. La difficile affaire des Indemnités après un an & demi de délibérations & négociations infructueuſes du Corps-*Germanique* vient d'être décidée dans quelques mois par une Médiation étrangère, ſur-tout par le concours de la *Ruſſie* avec la *France* à cette fin. Les inſtances réunies des Miniſtres de ces deux Puiſſances ont hâté l'émiſſion ſucceſſive des Votes en retard à la Diète, de ſorte que les derniers furent tous portés aux Protocolles des Collèges dès le 21. du mois. La Séance ſuivante, tenuë hier, a donc été celle, où, dans les trois Colléges des Réſolutions conformes ont ratifié le Plan d'indemnité. Le projet de l'*Autriche* de ſéparer de ce Plan le nouvel arrangement des Votes n'a été appuyé que peu; mais en revanche ſa propoſition, de confirmer expreſſément tout ce qui reſtoit intact encore de la Conſtitution *Allemande*, a obtenu les ſuffrages de la majorité des Etats. On lit par le *Concluſum* général de la Diète, rédigé d'après celui du Collège Electoral adreſſé déjà au Principal-Commiſſaire de l'Empereur, avec la demande de la Sanction Impériale. Voici le Texte de ce *Concluſum*, daté du 24. Mars.

„ *La* Députation-extraordinaire *de l'*Empire, *nommée pour le réglement définitif de la Paix de* Luneville, *& convoquée par le Décret de Commiſſion Impériale du 2. Août de l'année dernière, après pluſieurs communications avec Mr. le Plénipotentiaire Impérial & les Miniſtres des Puiſſances Médiatrices, prit le* 23. *Novembre dernier un* Concluſum *principal, & dès le* 6. *Décembre, il fut remis à la Diète-générale des Notes à ce ſujet par les ſuſdits Miniſtres; il lui parvint auſſi un Décret de Commiſſion Impériale, daté du* 21. *du même mois. La* Députation *elle-même fit enſuite à la Diète, ſous la date des* 5. *&* 31. *Janvier, &* 19. *& 26. Février, des Rapports accompagnés des Pièces y relatives; au dernier de ces Rapports étoit joint un nouveau* Concluſum *de la* Députation, *rédigé la veille, avec des changemens & modifications: Le Décret de Commiſſion Impériale mentionné, les Notes & Rapports, ainſi que les dernières Notes de Mrs. les Miniſtres des Puiſſances Médiatrices du* 28. *du mois dernier & du* 9. *du mois courant, furent également portés, par la Dictature, à la connoiſſance des trois Collèges. Toutes ces Négociations ayant été miſes en propoſition & priſes en conſidération dans les trois Collèges, après un mûr examen, il a été arrêté & décidé:* "

1°. D'adopter, au nom de l'*Empire*, le *Concluſum* principal de la *Députation* du [illegible] mois dernier, porté à ſon complément, tel qu'il ſe trouve ici, comme l'unique moyen de rétablir la tranquillité ſi néceſſaire pour le bien de la Patrie *Allemande* & même pour le rétablissement du lien Conſtitutionnel, & de rétablir dans l'*Empire* un bon ordre de choſes.

2°. De confirmer en même tems les Loix fondamentales de l'*Empire*, particulièrement le Traité de Paix de *Weſtphalie*, & tous les autres Traités qui l'ont ſuivi, en tant qu'ils n'ont point été formellement changés par le Traité de *Luneville*, & par le *Concluſum* principal de la *Députation*, que l'on adopte préſentement.

3°. En conſéquence, la Conſtitution *Germanique* ſera aſſurée & maintenue, pour l'avenir dans tous les points qui n'ont point été formellement changés, telle qu'elle a exiſté juſqu'à préſent, pour les Electeurs, Princes & Etats de l'*Empire*, y compris l'Ordre *Teutonique* & l'Ordre Equeſtre Immédiat.

ll sera adressé des remercimens à S. M. Impériale, pour la sollicitude & les soins, elle a mis à maintenir, autant que possible, la Constitution de l'Empire *Germanique*, ainsi que pour la sagesse, avec laquelle Elle a conduit l'affaire pénible des Indemnités, & a conduit à son heureuse terminaison. S. M. Impériale sera en même tems priée de transmettre aux hautes Puissances Médiatrices l'expression de la vive reconnoissance de la Diète pour leurs sages conseils & leur intervention, pour le réglement définitif de cette importante affaire Nationale. Toutes ces décisions seront soumises, par un *Conclusum* de l'*Empire*, ainsi que cela a présentement, à la sanction du Chef-Suprême de l'*Empire*.

PARIS, *le* 10. Germinal (31. *Mars.*) Il ne se publie rien en cette Capitale sur l'Etat ou sur la Guerre. Les Journaux gardent même sur les armemens *François* un silence absolu, qui leur est commandé visiblement. Il n'en règne pas moins une grande activité sur les Chantiers de la République; & ses Troupes, par-tout en mouvement, s'avancent vers les Côtes de l'*Océan* & de la *Méditerranée*, vers l'*Italie*, vers la *Hollande*. Le Public ne l'ignore pas tout-à-fait, & ses inquiétudes se manifestent, entre autres, à la Bourse. Avant-hier, les 5. *p. c. cons.* tombèrent jusqu'à 51. Francs 30. Centimes: ils furent reportés néanmoins au taux de 52. Francs 75. Centimes.

Avant d'ajouter à l'Apperçu de la nouvelle Loi annuelle de Finances quelques particularités relatives à la Dette publique (*ainsi que nous l'avons promis l'Ordinaire dernier*,) un mot de la dépenses décrétées semble intéressant encore à relever. On ne peut qu'être curieux de la révélation, faite dans l'Assemblée du *Tribunat*, de la nouvelle *Liste-Civile*, ou des sommes affectées aux dépenses personnelles des trois *Consuls*, & qui ont été fixées pour toute la vie du *Premier*. Il est connu, que la Constitution de l'an 8. accorda primitivement au Chef-Magistrat un Traitement de 500,000. Francs, & à chacun de ses deux Collègues les trois dixièmes de la même Somme. Ces fixations provisoires, jugées bientôt trop modiques, ont été envisagées comme étant entièrement en disproportion avec le pouvoir & les honneurs du *Consulat*, depuis l'époque où il a été déclaré *perpétuel*. Le *Tribunat* ayant chargé sa Section des Finances de l'examen de la Loi Financière pour l'an 11, cette Section consulta les Etats particuliers des dépenses des divers Ministères, pour éclairer son opinion sur divers points. Ce sont ces recherches, qui donnèrent lieu aussi au Rapporteur de la Section, de faire ensuite aux *Tribuns* les ouvertures suivantes, dans lesquelles on verra bien loin de critiquer ce qu'on avoit découvert. " Parmi les Articles de dépenses des Etats détaillés, concernant chaque Ministère (dit-il,) nous en avons remarqué un de 1,200,000. Francs, pour la représentation à *Paris* du *Premier-Consul*, fraix & entretien du Palais des *Tuileries*, *Saint-Cloud* & dépendances, & pour ses voyages. On en trouve, immédiatement après, un second de 1,200,000. pour la dépense du Second & du Troisième Consuls, à raison de 600,000. Francs chacun, avec cette observation, que les dépenses ci-dessus sont fixées à perpétuité pendant la vie du *Premier-Consul*, conformément au *Sénatus-Consulte* du 16. *Thermidor*. En effet l'Art. LIII. porte, que *la Loi fixe pour la vie du Premier-Consul l'Etat des dépenses du Gouvernement*. Vous remarquerez sans doute avec nous, *Citoyens Tribuns*, combien cette fixation est modérée; qu'elle s'éloigne peut-être trop de la Liste-Civile de l'ancien Gouvernement, qui s'élevoit à plus de 25. Millions; & que la Nation a un intérêt sensible à environner son Premier-Magistrat de l'éclat, qui convient à un rang aussi élevé, puisque les honneurs & la gloire, dont il est investi, réfléchissent sur elle, & concourent à la faire respecter au-dehors. Je ne parle point des services signalés, que le *Premier-Consul* a rendus à son Pays: L'Histoire lui assignera le rang, qu'il doit occuper dans la Postérité parmi les grands Hommes, qui ont le plus illustré leur Siècle; & déjà la reconnoissance Nationale lui a élevé dans tous les coeurs un monument plus glorieux que tous les Monumens, qui pourroient la consacrer. Le *Tribunat* a cru aussi la nécessité d'environner également d'un certain éclat la Dignité du Second & du Troisième *Consuls*, qui portent avec le *Premier* l'honorable fardeau du Gouvernement: leur dépense, fixée pour chacun d'eux à 600,000. Francs, nous a paru plutôt au-dessous qu'au niveau de la représentation, que doivent nécessairement avoir la seconde & la troisième Personne de l'Etat. "

EXTRAIT des Feuilles de la ci-devant BELGIQUE.

De BRUXELLES, *le* 9. Germinal (30. *Mars.*) D'après les dernières Lettres de Paris, que l'on peut regarder comme officielles, l'arrivée du *Premier-Consul* à *Bruxelles* est définitivement fixée au 5. ou 6. de *Floréal* (25. ou 26. Avril;) en conséquence, il a été donné de nouveaux ordres pour accélérer toutes les dispositions relatives à sa réception." L'on annonce un mouvement prochain dans divers Corps de Troupes, composant une partie des Garnisons des anciennes Frontières de *France*, ainsi que celles des Départemens réunis de la *Belgique* & de la rive gauche du *Rhin*; on le croit relatif à la formation du Camp, qui doit être établi entre *Bruxelles* & *Louvain*."

„ Le passage de Couriers, allant de *Paris* à *la Haye*, & de cette Résidence à
est toujours très-actif dans cette Ville. Celui des Couriers, allant & venant ent
& *Berlin*, continuë de même à être assez frequent. "

„ *De* MALINES, *le* 12. Germinal (2. *Avril.*) Une partie du 2me Régiment
sars, ci-devant *Chamboran*, qui étoit en Garnison en cette Ville, l'a quittée hi
pour se rendre à *Breda*: L'on apprend de *Gand*, que l'autre partie de ce Régim
également mise en marche de-là, le 9. de ce mois (30. Mars,) pour la même
tion. Plusieurs autres Corps de Troupes vont encore se diriger vers les Fronti
la République *Batave*: Trois Escadrons du 11me Régiment de Dragons sont arri
jourd'hui en cette Ville, venant de *Namur*; ils partiront demain pour se
dans le *Brabant-Hollandois*. "

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *du* 29. *Mars.*

„ Le 25. de ce mois, le Chancelier de l'Echiquier proposa, conformément au
ge du Roi, dans la Chambre des *Communes* en Committé, d'arrêter, " que c'e
„ nion du Committé, qu'une Somme annuelle de 1200. L. St. soit accordée à S
„ prendre sur le Fonds consolidé, à l'effet d'en être jouï par Sir *James Saumar*
„ ronet, sa vie durant, & que cette Pension commence de la date de l'Action
„ par lui au mois de Juillet 1801, à la hauteur d'*Algesires*. " Mr. *Addington* fit
der sa Motion du plus bel éloge de Sir *James Saumarez*. " Le nom même de
„ *mes Saumarez*, & la renommée de ses exploits militaires, doivent faire naître (
„ dans notre esprit les réflexions les plus flatteuses, les plus encourageantes po
„ Homme, qui sçait apprécier le mérite réel; pour tout Homme, qui contempl
„ orgueil & satisfaction les succès sans exemple, obtenus par la Marine *Britanniq*
„ le cours de la dernière Guerre: Et, toutes les fois que nous examinons les
„ stances de ces succès, nous trouverons, que ce fut Sir *James Saumarez*, qui
„ part la plus active dans ceux, qui furent les plus brillans & les plus décisifs:
„ tagea avec Mylord *Howe* la Victoire à jamais mémorable du 1. Juin: Il combat
„ Lord *St. Vincent*, & l'aida à obtenir la Victoire aussi complette que décisive
„ Flotte *Espagnole*: Il eut part ensuite avec Lord *Nelson* à la glorieuse Bataille d
„ Je ne crois pas, qu'il soit nécessaire ici de faire l'énumération des actions multi
„ qui ont prouvé ses talens & sa bravoure durant la dernière Guerre & celle
„ précédée. Il suffit d'appeller votre attention sur sa conduite au mois de Juillet
„ & sur l'étonnant succès, qui accompagna son attaque contre une Escadre en
„ qui lui étoit supérieure du double en forces; attaque, qui se termina par l'a
„ décisif, que gagna le brave Amiral. " Le Ministre informa ensuite la Chambre
les gains pécuniaires, faits par Sir *James Saumarez*, durant le cours de services si
& si méritoires, n'étoient nullement proportionnés, ni à leur importance, ni à la
dont s'étoit couvert l'Amiral, chargé d'une Famille, qu'il devoit soutenir conve
ment à son rang. — En effet, Sir *James Saumarez* diffère à cet égard de plusie
nos Officiers-Généraux de mer, pour qui la fortune a été libérale non-seulem
lauriers mais aussi en exploits plus productifs. — La Motion passa à l'unanimité;
Rapport en fut fixé au Lundi suivant. "

„ De telles récompenses, & l'attention constante à reconnoître les services ren
la Patrie, produisent, sur-tout dans nos Officiers de mer, cette ardeur pour le
ce, dont l'Amirauté reçoit tous les jours les preuves. Nos Ports sont remplis d'a
L'Amiral Lord *Gardner* a arboré le 25. son Pavillon à bord du *Neptune*, de 98. C
Cap. *Drury*, en qualité de Commandant de la Rade de *Portsmouth*: Il le transp
ensuite à bord du *Puissant*, de 74. Canons, lorsque l'armement en sera achevé; *le N*
étant destiné à faire partie d'une Escadre, qui doit se rassembler dans *Cawsand*
pour croiser dans la *Manche*. — L'Amiral Lord *Keith* commande à la Rade de *Ply*
qu'on garnit d'une nouvelle Artillerie. L'on écrit de ce dernier Port, que la
loupe, *le Rosario*, de 16. Canons, Cap. *Mounsey*, y est arrivée le 25. Mars de
Elle a été mise en quarantaine; & ses Dépêches, sur lesquelles on garde le secret
été envoyées par Exprès à *Londres*: On sçait seulement, que la Garnison *Brit*
continuë d'occuper le Fort de *la Vallette*, où elle se trouve en parfaite santé,
qu'une partie de l'Escadre de l'Amiral *Bickerton* mouille dans le Port. "

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.